

ARRETE n° 21-251

Portant délégation de signature du Directeur de
l'Université de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L711-3, L712-2, L715-3, D651-1, R715-9 à R715-9-5, R 719-51 à R719-112,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 avril 2019 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2019.

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Stéphanie RYCX, Responsable Recrutement et Formation, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'UTT, Pierre KOCH, les documents liés à la gestion des Ressources Humaines suivants :

- propositions de recrutement
- rejets des candidatures en matière de recrutement
- conventions de formation
- bons de commande liés aux conventions de formation
- conventions d'accueil de stage dans les services de l'UTT
- bons de commande relevant du sous-CR 418 « Ressources Humaines » et des sous-CR qui lui sont rattachés, dont le montant est inférieur ou égal à 1000 (mille) euros HT, à condition que ces bons de commande ne fassent pas l'objet d'une demande préalable de dépassement de seuil

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au Recteur, Chancelier des universités et sa publication sur le site de l'université.

Article 3 : La présente délégation n'a ni pour objet ni pour effet de remettre en cause les délégations accordées à ce jour par le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes.

Article 4 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

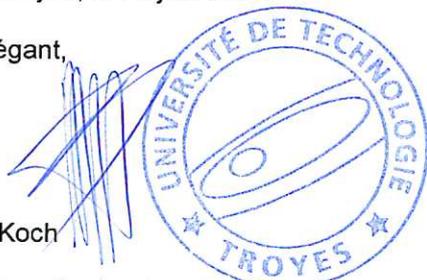
Article 5 : La présente délégation prend effet au 16 juin 2021 et automatiquement en cas de cessation d'activité du délégataire ou du délégant.

Article 6 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université de technologie de Troyes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 18 juin 2021

Le délégant,

Pierre Koch



Original Service des affaires juridiques
Copies Intéressée
 Direction des ressources humaines
 Agence comptable
Diffusion générale : ENT